

Province de Québec MRC du Val-Saint-François Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC — ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 581 INTITULÉ CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le RÈGLEMENT NUMÉRO 608 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 581 INTITULÉ CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU).

Le Règlement numéro 608 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 7 mai 2024.

Martin Lessard

Directeur général/greffier-trésorier Municipalité du Canton de Cleveland